Sénouillac

La lettre d'information

EDITION DE MAI 2017

L'édito de Christine :

Un dimanche
se lever, pour les urnes, obligés, il y aurait de quoi râler...
Pourtant, il faut l'avouer, dans ce monde où l'on court de tous côtés, nous avons la joie de retrouver, tout au long de cette journée :
Des personnes peut-être un peu oubliées,
Des gens qui nous ont rendus heureux,
Des connaissances que l'on voit peu,
Des petits qui ont grandi
D'anciens voisins aussi...
Alors, merci à tous les électeurs, qui nous ont donné ce petit bonheur.

A la Une

Tous les ans, nous votons les taux des trois taxes principales (habitat, foncier bâti et foncier non bâti). Cette année, nous avons dû prendre en compte la hausse votée par la nouvelle agglomération (cette hausse est issue de l'obligation d'harmonisation des taux des trois anciennes intercommunalités).

Pour ne pas alourdir votre feuille d'imposition l'ensemble du conseil a donc décidé de compenser l'augmentation des taux de la nouvelle agglomération. Pour ce faire, il a été voté une baisse des taux communaux, à savoir -10% du taux de la Taxe d'Habitation et du Foncier non Bâti et -16% du taux de la taxe sur le Foncier Bâti.

Actu du mois :

› Coupure d'éclairage public le 2 juin pour soirée astronomique organisée par l'école pour profiter pleinement des étoiles ;

› Rappel : pensez à faire votre déclaration d'impôts sur les revenus avant le 6 juin par internet surtout si vous avez manqué la date pour la version papier.

Bon à Savoir :

LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), la taxe d'habitation (TH) figurent parmi les impôts directs locaux constituant des recettes pour les budgets des collectivités locales.

Le mode de détermination des bases d'imposition est particulier pour chacune de ces taxes. Cependant dans tous les cas (hors TFPNB), il fait intervenir **la valeur locative cadastrale du local (1),** calculée notamment à partir de sa consistance réelle. La mise à jour de ces bases par l'administration fiscale est réalisée grâce à un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés bâties de chaque commune qu'il s'agisse des constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction, des changements d'affectation voire des rénovations conséquentes.

Rôle de la CCID

- Elle signale au représentant de l'Administration tous les changements affectant les propriétés bâties et non bâties portés à sa connaissance ;
- **P**articipe à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- **F**ormule un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties et non bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance ;
- **P**arallèlement, la CCID informe l'administration de tous les changements qu'elle a pu constater et qui n'ont pas été portés à la connaissance du service.

Il appartient ensuite à l'administration de se rapprocher des propriétaires pour évaluation et détermination exactes des propriétés.

(1) La valeur locative cadastrale est le loyer annuel théorique que pourrait produire un immeuble bâti ou non bâti, s'il était loué dans des conditions normales.

Du côté du conseil municipal

Vous trouverez ci-dessous la liste des sujets abordés lors du dernier conseil qui a eu lieu le Mercredi 12 Avril 2017

Vous pouvez retrouver le compte rendu détaillé sur le site de la mairie www.senouillac.fr ou directement en mairie.

Attention : Le compte rendu du conseil municipal ne devient officiel qu'après validation du conseil qui suit, toutes analyses ou interprétation fallacieuse reste de la responsabilité de son auteur.

- Lecture de l'analyse financière (ratio charges/dettes)
- Délibérations :
  - Vote des taxes d'habitation, bâti et non bâti ;
  - Vote du budget primitif communal 2017 (fonctionnement et investissement) ;
  - Vote du budget primitif 2017 pour les bâtiments locatifs communaux ;
  - Transfert de la compétence de l'éclairage public au SDET ;
- Comptes rendus des différentes commissions et sujets divers
  Reportés au prochain conseil.

Date du dernier conseil municipal : Jeudi 18 Mai à 20h30 (compte rendu à suivre sur la lettre de Juin)

Le prochain conseil municipal aura lieu le Mardi 13 Juin à 20h30

La lettre d'information

Depuis le début de l'année, chaque mois nous – élus - rédigeons et distribuons nous-mêmes la lettre d'information que vous êtes en train de lire.

Avec celle-ci nous nous efforçons de vous rapporter régulièrement les petites et grandes informations de notre commune et un peu de lecture.

Afin d'améliorer ce rendez-vous mensuel et mieux répondre à vos attentes, nous sommes à votre écoute pour toute idée ou suggestion.

La communauté d'agglomération en bref

Le jeudi 4 Mai a eu lieu le vote du premier budget de la nouvelle agglomération. Un budget principal et 11 budgets annexes avec un prévisionnel total de fonctionnement de 74 977 886 €.

Ceci afin de financer et assurer des services apportés à une population de plus de 71 000 personnes réparties sur 63 communes. 940 agents répartis sur différents services, principalement le scolaire, périscolaire petit enfance avec 455 agents (7420 enfants répartis sur 60 écoles/300 classes), 53 structures périscolaires (ALAE), 19 accueils de loisirs extrascolaires (ALSH), 15 crèches, des réseaux d'assistantes maternelles, 2 micro crèches en création.

Mais aussi un service urbanisme (SUM) qui traite plus de 4000 dossiers par an, les offices de tourisme (12 agents), la collecte des déchets ménagers (48 agents), les médiathèques musées… Le SPANC (service public d'assainissement non collectif). La gestion des ZA (zone d'activité) axe prioritaire pour le développement et l'attractivité de notre territoire. Un service transport à la demande, le service aides à l'habitat (OPAH et RENOVAM, plan climat énergie,) et ……..

Et d'autres services appelés à se développer en urgence, nous l'espérons comme la voirie et aménagement numérique. Beaucoup de travail en perspective.

Il y a toujours quelque chose à faire à Sénouillac !

Agenda

- Tout le mois : Aubade du Comité Sénouillacois en préparation à la fête du 23,24 et 25 Juin ;
- Dimanche 21 Mai : Messe à 10h30 à l'église St Pierre (6ième Dimanche de Pâques) ;
- Jeudi 25 Mai : Messe à 10h30 à l'église St Pierre (Ascension du Seigneur) ;
- Jeudi 2 Juin : soirée astronomique organisé par l'école ;
- Samedi 10 Juin : Apéro Concert organisé par l'APE.

Côté associations

(horaires consultables en mairie)

- Le LUNDI : Gym
- Le MARDI : Yoga Et Théâtre
- Le MERCREDI : Ligue HOOPA/Pokemon et Danse de salon
- Le JEUDI Activité Club Génération Mouvement et Gym

Les petites infos sympas

Le Dicton : Bon fermier, à la Sainte Juliette (18 mai), doit vendre ses poulettes.

L'astuce : Vous êtes envahis par les fourmis? Disposez quelques feuilles de cerfeuil à proximité des colonies ou des fourmilières. Vous verrez les fourmis quitter leur maison en toute hâte!

La date du mois:1ier mai : Fête internationale des travailleurs et muguet, y-a-t-il un lien ? Aucun !!

La fête voit son origine dans l'histoire du monde ouvrier. Le point de départ est le samedi 1er mai 1886. Ce jour-là, à Chicago, un mouvement revendicatif pour la journée de 8 heures est lancé par les syndicats américains. La date du 1er mai n'avait pas été choisie au hasard : il s'agit du « moving day", le jour où, traditionnellement, les entreprises américaines réalisent les calculs de leur année comptable. Trois ans plus tard à Paris, pour le centenaire de la Révolution française, le congrès de la Deuxième Internationale Socialiste, décide de faire du 1er mai une "journée internationale des travailleurs", avec pour objectif d'imposer la journée de 8h.

Quant au muguet - aussi appelé lys des vallées, une plante originaire du Japon – il est présent en Europe depuis au moins le Moyen-Age. La plante à clochettes a toujours symbolisé le printemps et les Celtes lui accordaient un statut de porte-bonheur. Le 1er mai 1561, le roi Charles IX officialisa les choses. Ayant reçu à cette date un brin de muguet, il décida d'en offrir chaque année aux dames de la cour. La tradition était née. Offrir du muguet ne deviendra toutefois populaire que le 1er mai 1900 lorsque, lors d'une fête organisée par les grands couturiers parisiens, toutes les femmes reçurent un brin de muguet. Les "petites mains " furent séduites par l'idée, et c'est ainsi que la fleur a pris sa dimension emblématique.

Les conseils pour votre extérieur de notre paysagiste

Le mois de mai est l'un des plus importants de l'année pour votre jardin, effectivement la végétation prend ses droits et les fleurs, arbres, arbustes et rosiers se développent très rapidement.

Coté potager c'est aussi la reprise des semis et des plantations qui donneront de savoureux légumes à l'été et à l'automne.

Donc que ce soit pour le jardin, la pelouse, les terrasses ou le jardin potager, le mois de mai est conseillé pour avoir un jardin riche tout l'été.

Alors faites donc un petit tour chez nos horticulteurs locaux pour enrichir votre visuel et surtout vous faire plaisir gustativement tout l'été, je pense aux plants de tomates avec toutes ses variétés et formes mais aussi courgettes, choux, céleri etc. Sans oublier les semis de radis, carottes, haricots… Pensez aussi à quelques aromatiques tel que l'aneth, le basilic, le cerfeuil, la ciboulette….

Attention tout de même aux Saints de glaces du 11 mai au 13 mai qui peuvent anéantir vos efforts (St Mamer, St Pancrace et St Gervais).

Si vous avez des buis surveillez-les car la pyrale est de retour.

Bon jardinage !

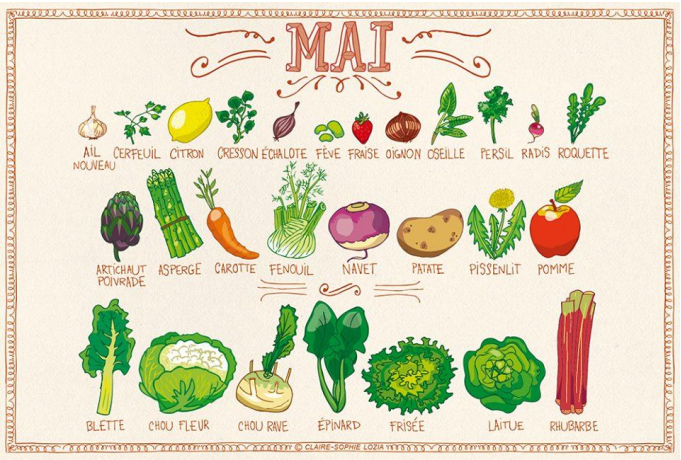

La santé, notre bien le plus précieux

Le cancer qui a emporté Annie, nous rappelle que cette maladie reste une maladie fréquente et difficile à détecter. Malheureusement, beaucoup de personnes ont déjà perdu un proche à cause de ce « fléau ». Il y a le cancer, mais pas que, donc à l'approche de cette période estivale voici quelques recommandations générales.

Le cancer fait partie de la maladie la plus fréquente en France avec 285 000 nouveaux cas selon l'Institut National du Cancer en 2016.

Malgré une tendance à la baisse de la mortalité par cancer, il ne faut pas passer à côté du dépistage qui peut sauver des vies quand le cancer est pris en charge avant les manifestations physiques.

Il existe les dépistages de masse, que chacun doit effectuer selon les recommandations suivantes :

- dépistage de cancer du sein par mammographie tous les 2 ans pour toutes les femmes à partir de 50 ans jusqu'à 74 ans. Ce dépistage doit être accompagné par un examen clinique annuel des seins, par son gynécologue et/ou médecin généraliste.
- dépistage du cancer du col de l'utérus par un frottis cervico-utérin tous les 3 ans après 2 frottis annuels normaux pour les femmes de 25 ans à 65 ans.
- dépistage du cancer colorectal, par recueil très simplifié des selles, tous les 2 ans pour tous les hommes et femmes âgés de 50 ans à 74 ans. Si vous avez des antécédents de cancer colorectal, consultez votre médecin généraliste pour effectuer une coloscopie.
- dépistage du mélanome, auprès de votre médecin généraliste, dès qu'un grain de beauté vous semble suspect.

On sait que 40% des cancers pourraient être évités par des modifications de notre mode de vie et de notre environnement.

Éviter les facteurs de risque paraît la priorité pour lutter contre la plus part des cancers. Il est recommandé de diminuer sa consommation d'alcool, de ne pas fumer, de manger équilibré et de pratiquer une activité physique régulière.

Avec les beaux jours qui arrivent, n'oubliez pas de vous badigeonner d'une crème solaire à indice élevé et d'éviter l'exposition de 12h jusqu'à 16h.

Et si vous partez en vacances à l'étranger, vérifiez vos vaccinations et celle obligatoire dans certains pays

Sachez que même si vous vous sentez en pleine santé, une consultation annuelle chez votre médecin généraliste est très fortement recommandée, afin qu'il puisse avoir une vue d'ensemble de votre état de santé.

Votre médecin vous rappellera qu'un bon état de santé ne passe pas seulement par un dépistage des cancers, mais passe aussi par un contrôle des vaccinations et une bonne hygiène de vie.

Tu nous manqueras !

Annie Salon s'est éteinte dans la nuit du 9 au 10 mai 2017 à l'âge de 61 ans. Elle était secrétaire de mairie dans notre village depuis fin 1999 et jusqu'au diagnostic de sa maladie début janvier.

Au nom de tous les Sénouillacois - élus, agents et administrés - nous renouvelons nos plus sincères condoléances à sa famille et ses proches. Nous partageons leur peine.

Elus, collègues, membres d'association ou simples administrés: ceux qui ont eu besoin de ses services peuvent témoigner de son dévouement, de sa compétence et de son immense gentillesse.

Jamais sur le devant de la scène, Annie était pourtant un pilier de notre communauté. Sa disponibilité, son sérieux et sa bienveillance ont toujours été des soutiens précieux pour tous ceux qui ont voulu œuvrer pour notre village.

Avec Isabelle elle était souvent une des premières rencontres que les nouveaux venus au village faisaient. Beaucoup d'entre vous nous ont fait part de l'excellent accueil qu'ils avaient reçu à cette occasion.

Au fil des années et avec le cœur qu'elle mettait à l'ouvrage, la mairie était devenue une seconde maison pour Annie. Et elle faisait en sorte que cette maison soit vraiment accueillante pour les gens qui y venaient parfois, et chaleureuse pour ceux qui y passaient du temps.

Ses « Bisous, bisous ! », son rire, son stock de gâteaux et chocolats dont elle faisait profiter tous ceux qui passaient la porte de son bureau, les photos de ses enfants et petits-enfants sur le mur… On se sentait un peu en famille quand on travaillait avec elle ; et pourtant elle avait autant de dossiers à traiter qu'un ministre !

Ceux qui ont eu la chance de se lier d'amitié avec elle savent aussi quelle maman et mamie aimante elle était! Annie fait partie des gens que l'on n'oublie pas, de ceux qui laissent un grand vide à leur départ. Son sourire, son énergie et son optimisme - même face à la maladie - nous manqueront.

Ses obsèques ont eu lieu samedi 13 mai à Albi, de nombreux Sénouillacois étaient venus accompagner Annie et soutenir sa famille. Un livre de condoléance est disponible à la Mairie.

Un hommage lui sera rendu dans les prochaines semaines à Sénouillac. Nous vous tiendrons informé.